

Les étapes de la construction

De 2007 à 2008, les études préliminaires ont été effectuées. Des mesures de vents ont confirmé l'intérêt du site. Les premières investigations géologiques ont permis de conclure de la faisabilité du projet. A la fin août 2008, le plan directeur cantonal venait renforcer l'avis que le site respectait tous les critères nécessaires à la construction d'un parc éolien. A la fin 2008, une demande préalable a été effectuée auprès des services de l'Etat qui ont tous livré un préavis positif envers le projet.

De 2008 à 2009, les études de détail ont permis de donner une configuration plus précise de l'aménagement du parc éolien. Le dossier complet pour le changement de zone et le permis de construire a été déposé à la fin juin 2009.

En automne 2009, tel que ceci a été annoncé dans le rapport d'impact sur l'environnement, une étude complémentaire sur le passage d'oiseaux migrateurs a été réalisée à l'aide d'un radar. En 2010, malgré les quelques oppositions qui freinent l'avancée du projet, des mesures complémentaires de géologie sont réalisées afin de préciser les secteurs nécessaires au renforcement de certains tronçons de la route.

Dès que le permis de construire aura été obtenu, l'adaptation de la route ainsi que la construction des chemins d'accès sur la crête seront les premiers travaux à effectuer. Des places de montage seront réalisées simultanément.

Le long des chemins d'accès seront enfouis les câbles du réseau. Cela permettra d'éliminer certains secteurs aériens du réseau électrique existant.

Les fondations seront bétonnées une fois les chemins d'accès prêts et ensuite un mois plus tard, en fonction des conditions météorologiques, les mâts des éoliennes seront érigés ainsi que le rotor et les pales.